



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/528
S/26613
21 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 31 de l'ordre du jour
LA SITUATION DE LA DEMOCRATIE ET
DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 19 octobre 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, les versions française et anglaise d'une déclaration sur Haïti publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres le 15 octobre 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

ANNEXE

Déclaration sur Haïti publiée par la Communauté européenne
et ses Etats membres le 15 octobre 1993

La Communauté et ses Etats membres expriment leur indignation à la suite du meurtre de M. Malary, Ministre de la justice du Gouvernement constitutionnel d'Haïti. Ils exigent que les responsables soient poursuivis et punis. La Communauté européenne et ses Etats membres condamnent les tentatives de sabotage de l'Accord de Governors Island du 3 juillet qui doit conduire au rétablissement de l'ordre constitutionnel et au retour du Président Aristide le 30 octobre. Ils réitèrent leur plein appui au Gouvernement du Premier Ministre M. Malval.
